

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2025

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2025_30****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
12****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint spécial, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal

Absents excusés : M. Adrien ARSENTO, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention aux associations exercice 2025

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission vie associative qui s'est réunie le 19 mars 2025,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que diverses associations qui organisent des activités sur la commune, ont déposé des demandes de subvention.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, vote de façon nominative les subventions suivantes :

AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025_30B-DE
Reçu le 14/04/2025

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT PROPOSÉ par la commission	MONTANT VOTÉ	VOTE
Action Éducative (Grasse)	250 €	200 €	200€	A l'unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Peille	2 500 €	2 500 €	2 500€	A l'unanimité
Amicale des Sous-Officiers Anciens de la B.A. 943	900 €	700 €	700€	A l'unanimité
APE André Marie	1 500 €	1 500 €	1 350€	A l'unanimité
APE La Grave de Peille	2 000 €	1 500 €	1 800€	A l'unanimité
A.S.B.T.P. Section Moto	900 €	750 €	750€	A l'unanimité
A.S.C.P.	30 000 €	30 000 €	30 000€	A l'unanimité
Cloud 9 Rock Band	4 000 €	3 000 €	3 000€	A l'unanimité
Comité des Fêtes La Grave	15 000 €	14 000 €	14 000€	A l'unanimité
Comité des Fêtes Peille	15 000 €	14 000 €	14 000€	A l'unanimité
C.O.S. du personnel de la Mairie de Peille	200 €	200 €	200€	A l'unanimité
Éclaireurs de la Nature	200 €	200 €	200€	A l'unanimité
RC Model's Club	2 000 €	1 000 €	1 000€	A l'unanimité
Service de Remplacement	250 €	250 €	250€	A l'unanimité
Solidarité Paysans	300 €	300 €	300€	A l'unanimité
The Galant Magic Brett	5 000 €	4 000 €	4 000€	A l'unanimité
Total voté	80 000 €	74 100 €	74 250€	

Précise que le montant des subventions allouées sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 65748 du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025_30B-DE
Reçu le 14/04/2025

Fait et délibéré en séance le 11 avril 2025

la secrétaire de séance
Béatrice ELLUL

le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.